



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stages dans les lycées professionnels

Question écrite n° 37681

Texte de la question

M. Raphaël Schellenberger appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les difficultés que les étudiants en lycées professionnels rencontrent lors de leurs recherches de stages pratiques du fait des mesures de restriction sanitaires et économiques prises par le Gouvernement durant la crise de covid-19. Ces périodes de formation en milieu professionnel sont obligatoires et font l'objet d'une note. Elles sont nécessaires pour valider leur cursus et obtenir le baccalauréat. Or le contexte sanitaire actuel complexifie leurs recherches, spécialement dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Ces stages représentent une part considérable de leur formation. La complexité à trouver une entreprise accueillante décourage les lycéens qui s'inquiètent du préjudice que pourrait leur porter leur manque d'expérience. Il l'interroge donc sur les mesures concrètes qu'il entend prendre pour soutenir les lycéens pénalisés, soucieux d'obtenir leur diplôme et de se constituer une véritable expérience professionnelle durant leur formation.

Données clés

Auteur : [M. Raphaël Schellenberger](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37681

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2731

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)